

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Tailbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 90 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 32.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Novembre 1877.

Chronique générale.

La combinaison ministérielle Poyer-
Quertier est absolument abandonnée. Nous
l'affirmons avec certitude, dit la Défense.
Le ministère se présentera tout entier au-
jourd'hui devant le Parlement. M. le duc de
Broglie prononcera un grand discours.
Plus que jamais, M. le Maréchal est dé-
terminé à ne rien céder aux insolentes pré-
tentions de ses ennemis.
Il n'y a plus, à l'heure où nous écrivons,
aucune hésitation dans sa pensée.
Le ministère du 17 mai se présentera de-
bout devant les Chambres pour couvrir le
Maréchal. On a enfin renoncé à des expé-
diens, dont le plus grand tort était d'être
repoussés par tout le monde.

Paris, 6 novembre, 6 h. soir. — On nous
annonce, dit la Correspondance universelle,
que la combinaison d'un ministère Poyer-
Quertier, qui a été agitée jusqu'au dernier
moment, vient d'échouer complètement.
Toutes les négociations ont été rompues
avec les personnages politiques dont les
noms étaient mis en avant depuis deux
jours.

Hier soir a dû avoir lieu un dernier con-
seil des ministres, dans lequel le Maréchal
a proposé une nouvelle composition de mi-
nistère.

On affirme qu'une parole imprudemment
donnée par M. Poyer-Quertier à M. Wel-
che a fait échouer la combinaison ministé-
rielle annoncée. Hier matin encore, les noms

de M. Le Guay, de M. Ferdinand Duval
étaient mis en avant pour le ministère de
l'intérieur.

Mais tout le monde comprend qu'aujour-
d'hui il est trop tard. Il est vrai que la vrai-
semblance et la raison ne semblent pas gou-
verner la crise actuelle. Il est impossible de
rien préjuger, et peut-être aurons-nous en-
core d'ici à demain bien des sujets de sur-
prise ou de tristesse.

Jusqu'ici, nous ne pouvons dire qu'une
chose : la publicité donnée aux démarches
infructueuses de M. Poyer-Quertier n'a
servi qu'à affaiblir le ministère du 17 mai et
le Maréchal, au moment où la rectitude et
l'énergie des résolutions pouvaient seules
réparer la situation. (Défense.)

Les résultats connus, au moment où nous
mettons sous presse, pour les élections des
Conseils généraux et d'arrondissements,
donnent les chiffres suivants : 617 républicains,
500 conservateurs. — Il y a, en outre,
29 ballottages. Les républicains auraient
gagné 134 sièges.

C'est que demain jeudi que le Maré-
chal ira s'installer à Versailles avec sa mai-
son.

La première séance de la Chambre sera
uniquement consacrée à l'installation du
président et des secrétaires d'âge, puis au
tirage au sort des bureaux, et enfin à la no-
mination d'un président et de deux vice-
présidents.

On ne pense pas que la constitution de la
Chambre puisse avoir lieu avant samedi; il
faut en effet que les pouvoirs de la moitié
plus ou des 533 députés soient vérifiés.

Un nouveau candidat à un des sièges va-
cants des sénateurs inamovibles, c'est M. le
comte Greffulhe.

La majorité du Sénat se rallierait, dit-on,
autour de ce nom honorable.

On parle plus que jamais des graves diffé-
rends qui éclatent entre MM. Grévy et Gam-
betta, les deux leaders du parti radical, qui
n'est pas si uni au fond qu'il le paraît à la
surface. Un cabinet habile saurait profiter
de ces divisions s'il restait indivisible et iné-
branlable à son poste de combat.

Car, malgré les intentions conciliantes
plusieurs fois manifestées par le parti con-
servateur, qui fait passer l'amour de la pa-
trie avant l'intérêt de son amour-propre, la
lutte continue aussi ardente que jamais de la
part des néophytes du parti radical, les Gi-
rardin, les John Lemoine, les Edmond
About, anciens bonapartistes, républicains
du surlendemain, qui dépassent en acrimo-
nie et en violence les réguliers du radicalisme
et qu'on pourrait appeler les bachi-bou-
zoucks de l'armée radicale.

Toujours prêts à identifier leur cause
avec celle de l'étranger, c'est aux Anglais et
aux Allemands qu'ils persistent à demander
l'approbation de leurs polémiques anti-pa-
triotiques, comme si les ennemis héréditaires
de la France pouvaient faire autrement
que de ratifier pleinement la politique d'un
parti qui favorise si bien leurs jalousies
avouées ou leurs secrets desseins contre la
France. Voici dans quels termes un de leurs
journalistes du soir fait part de l'impression
produite à Londres par la retraite annoncée
du duc Decazes : « Il faut vraiment que la
victoire républicaine du 14 octobre ait fait
une forte impression en Angleterre pour que
les Anglais, qui jadis prononçaient le duc Deca-
zes, en soient arrivés à le jeter ainsi par-
dessus bord. » Ainsi, ces bons Anglais s'oc-
cupent à ce point de nos affaires qu'ils en
arrivent à jeter un de nos ministres par-des-
sus bord, ce qui semble tout naturel à un
journal qui se dit Français et qui prend par
anti-phrase, sans doute, le nom de Bien
public.

C'est dans cette même feuille qu'un gé-
néral, que les lauriers du général Trochu em-

pêchaient de dormir, se pose en écrivain po-
litique et adresse au Maréchal son manifeste
républicain, signé de Wimpffen, qui n'ajou-
tera pas beaucoup de prestige à une cause
où les écrivains de talent manquent moins
que les bonnes raisons.

On lit dans la Correspondance universelle :

« M. Gambetta accepterait-il ou refuse-
rait-il les ouvertures qui lui seraient faites
pour former un cabinet? Voilà ce qu'on se
demande, et l'on répond fatalement par la
négative qui s'explique d'elle-même.

» Outre que M. Gambetta vise plus haut,
que pourrait-il faire à la tête d'un ministè-
re? Débordé comme ses prédécesseurs
Jules Simon et de Marcère, sa popularité,
en péril d'abord, ne tarderait pas à dispa-
raître; il arriverait comme ces derniers à
ne pouvoir même obtenir de majorité à la
Chambre qui est sienne aujourd'hui par ses
320 amis. Que deviendrait alors ce prestige,
dû, il faut le dire, à une réputation bien
surfaite? Il faudrait donc rentrer dans le
néant, dans un néant bien doré sans doute,
mais où il faudrait ensevelir son ambition
à jamais déçue, et il faudrait aussi faire
place à un autre plus audacieux et plus pra-
tique.

» Donc, pas de Gambetta au ministère;
partant, il faut retourner à droite et accuser
la résistance, puisque à gauche elle s'accen-
tue chaque jour davantage.

» Qu'on ne vienne pas dire que le Maré-
chal-Président y met une mauvaise volonté
systématique. Chacun sait qu'il ne veut que
le bien du pays; et c'est pour ce bien-là
même qu'il a ainsi mis en avant sa haute
responsabilité, et encouru la disgrâce de
ceux qui n'ont pas compris ou voulu com-
prendre ce dévouement pour la chose publi-
que.

» Il le pousse même si loin, qu'il épuise
tous les moyens de conciliation compatibles
avec sa haute dignité; mais, qu'on le sache
bien, il ne supportera pas ces exigences d'en
bas, bonnes seulement pour désorganiser la

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

CLARENS.

NOUVELLE INÉDITE.

(Suite.)

Pendant une semaine, on crut que M^{me} Amavis
avait perdu la raison.
» Rose Pontois emmena sa sœur et sa nièce pour
les soigner toutes deux, en même temps que le
vieillard auquel elle dévouait sa vie; car M^{me}
Mayer a l'âme grande!
» Je ne chercherai pas à peindre maintenant le
désespoir de M^{me} Amavis. Elle resta une année
dans cette situation morale si pénible que laissait
après elles les morts violentes de nos plus proches;
et, pour elle, cette situation s'aggravait d'un man-
que de fortune. Mais Germaine Pontois avait été
institutrice avant son mariage : le travail, quel-
qu'ingrat qu'il fût, ne la rebutait point.

» Aussi, fut-elle la première à exprimer à sa sœur
qu'il fallait se mettre en quête de lui chercher un
emploi. Au besoin, elle laisserait sa fille dans la
maison paternelle et ne reculerait devant aucun
sacrifice pour assurer plus tard à Marguerite une
petite dot. Elle ne voulait surtout point toucher
aux économies d'Amavis.

» Sur ces entrefaites, les hôtes de Biremont, qui
n'avaient cessé de s'intéresser à la malheureuse
femme, s'employèrent activement pour lui obtenir
un bureau de poste, et ils réussirent dans leurs
démarches.

» M^{me} Amavis put alors garder sa fille auprès
d'elle. Il lui fallait bien cette douce satisfaction
dans l'isolement de sa position. Avec une résigna-
tion chrétienne, elle se soumit à ce dur travail et
à cette sujétion à nulle autre pareille. Elle qui
avait été gâtée au château de Biremont, qui était
ensuite devenue la femme choyée d'un homme
supérieur, elle subit les dédains de certaines péron-
nelles ignorantes et les sèches réprimandes des
financiers, pour des chiffres mal alignés; et cela,
sans la moindre révolte.

» Les poimons saturés de fumée et de cire à
cacheter; la tête alourdie par le bruit de son tim-
bre; le corps brisé par les veilles et par les inter-
ruptions de sommeil, elle lutta, espérant se faire
à des habitudes contraires à son tempérament. Au
bout de cinq ans, elle était méconnaissable et sa

santé donna de sérieuses inquiétudes à tous. Il eût
fallu à ce moment qu'elle abandonnât ses fonc-
tions; mais elle voulut résister au mal. Réveillant
toute son énergie, elle sembla se ranimer, trouvant
les journées trop courtes pour s'occuper de son
travail et de l'instruction de Marguerite.

» C'était un signe non équivoque de déperisse-
ment que cette fiévreuse impatience!

» Tout d'un coup, les ressorts délicats de cette
organisation s'arrêtèrent : M^{me} Amavis s'alita, et
lorsque sa sœur accourut auprès d'elle, la mou-
rante lui tendit la main avec un regard inexprimable
qui allait de l'enfant à la tante, et puis... ses
yeux se fermèrent pour toujours à la lumière du
ciel!

IV.

» Le capitaine Pontois avait alors soixante-quinze
ans; Marguerite en avait douze. Un vieillard et une
enfant! Ces deux charges ne parurent pas lourdes
à Rose. Elle n'était plus jeune sans doute; mais
elle avait le dévouement qui décuple les forces,
mais son âme vivait par ces deux existences.

» Marguerite avait une autre mère qu'elle se
mit à chérir de tout son cœur.

» Le capitaine déclina visiblement depuis la
mort de sa fille. Il sortait néanmoins, chaque jour,
pour sa partie de piquet avec un ancien camarade
de régiment, Antoine Mayer. Ce dernier était am-

puté d'une jambe, ce qui lui avait valu un débit de
tabacs.

» Mayer avait un fils, ouvrier papetier, mais de-
puis quelque temps revenu au foyer sur la demande
de son père, lequel se trouvait trop vieux et trop
infirmes pour rester seul. Georges Mayer donnait
ses soins à son père, l'installait dans un fauteuil ou
le promenait au soleil et s'occupait de tout ce qui
concernait le débit.

» — Tu te fais vieux, capitaine, dit un jour An-
toine Mayer à M. Pontois, et tu ne songes pas que
ta fille n'aura pas de soutien après ton départ.

» — C'est vrai; et je laisse deux filles au lieu
d'une.

» — A ta place, je lui parlerais de mariage.

» — Si ton fils la voulait? A nous deux, nous
leur composerions un avoir d'une vingtaine de mille
francs. Ce n'est pas gros; mais c'est plus que rien
et Georges pourrait s'établir ou s'associer avec un
industriel.

» — Georges serait fier de cette union; mais ta
fille, à son tour, voudrait-elle l'accepter? Georges
est honnête comme un louis d'or; cependant, ça
ne suffit pas pour vos demoiselles, mon capitaine.

» — On verra, on verra, dit M. Pontois.

» Le raisonnement de Mayer avait porté.
» Le capitaine Pontois aurait encore su faire
manœuvrer irréprochablement une compagnie; il
eût discuté sans réplique tout ce qui a rapport à la

machine gouvernementale, sans rien avoir pour y suppléer. »

OFFE-TOI DE LA, OÙ JE M'Y METTRE.

Est-ce que la politique des 320 héritiers des 363 qui devaient être 400 se réduirait à de simples ambitions personnelles, et n'auraient-ils d'autre programme commun que la curée des places? A en croire le *Temps*, on le dirait vraiment.

« Les 320 députés républicains, dit le *Temps*, qui vont arriver à Versailles, y apporteront un mandat qui, pour n'être pas impératif, n'en sera pas moins impérieux. Nous voulons parler des changements à opérer dans ce personnel administratif qui vient de se signaler si tristement pendant la campagne électorale. On ne se doute à Paris ni des excès qui ont été commis, ni des souffrances qui en ont été la conséquence, ni du besoin de réparation et de protection qui domine tout aujourd'hui en province. C'est ce qui nous fait dire que les députés ne sont point libres de consulter, comme en d'autres temps, les considérations de pure politique, ni de faire la part des scrupules du chef de l'Etat ou même de la modération commandée par la victoire. Le pays a subi une épouvantable oppression, et il entend que ce soit la dernière fois. Il y a plus, il est persuadé que les modifications du personnel resteront pendant longtemps l'œuvre capitale du gouvernement. Dans cette disposition du pays, il est clair que les seuls ministres capables d'arriver au pouvoir avec une majorité derrière eux seront ceux qui comprendront la tâche que cette disposition leur impose. »

« Les modifications du personnel devenues l'œuvre capitale du gouvernement ! »

Le *Temps* fait là un aveu bien compromettant. Autant dire que la nouvelle majorité n'a aucune réforme politique à opérer et qu'elle n'a combattu le gouvernement que pour prendre les places rétribuées. Ce n'était pas de la politique : c'était une spéculation.

Les manœuvres au moyen desquelles le parti radical a faussé les élections sont réellement ignobles.

Le correspondant parisien du journal italien le *Risorgimento*, un des journaux de la Révolution modérée de Turin, avoue avec dégoût le manque de patriotisme de l'extrême gauche.

Dans la période électorale, dit-il, des correspondances sorties des officines radicales partaient pour l'Italie et annonçaient que, si le Maréchal triomphait, il déclarerait la guerre à l'Italie.

En même temps, ces mêmes officines faisaient publier en France, par leurs agents électoraux, que, si les 363 n'étaient pas réélus, l'Italie et la Prusse déclareraient la guerre à la France.

Le numéro du *Risorgimento* qui contient

cet aveu d'une manœuvre infâme est celui du 1^{er} novembre 1877.

LE MARÉCHAL DEVANT L'ENNEMI.

Jamais peut-être le Maréchal n'a été plus calme et plus résolu.

Il conserve au milieu des menaces, des attaques et des sommations des gambettistes, le même sang-froid que ses compagnons d'armes remarquaient en lui lorsqu'il s'avavançait à travers les boulets et la mitraille.

Sa détermination inébranlable de vaincre l'anarchie, de maintenir une République modérée, de soutenir les conservateurs est inspirée par sa fidélité à la parole donnée et par sa foi vive dans sa mission providentielle et patriotique.

Toutes les violences, toutes les tentatives d'usurpation des gauches de la Chambre ne pourront le faire reculer ou capituler.

Il entend maintenir intacts tous les droits que lui confère la Constitution et ne pas laisser porter atteinte aux prérogatives du pouvoir exécutif.

Il ressent la plus entière confiance dans le patriotisme et la sage dignité du Sénat. Il est convaincu que la majorité du Sénat ne permettra pas l'avènement d'une Convention. Il pense que l'existence du Sénat, comme le maintien actuel de la Constitution, reposent sur la fermeté du pouvoir exécutif. Il croit que l'union intime du chef de l'Etat et de la Chambre haute peut seule sauver la France de l'avènement des révolutionnaires.

Dans ces conditions, dans cette citadelle, à l'abri des coups de main de la démagogie, il attend de pied ferme toutes les attaques des perturbateurs du repos public, et il est bien convaincu que, dans peu de temps, la France, comme plus tard l'histoire, applaudira à la victoire du pouvoir exécutif et du Sénat, en 1878, contre les ennemis de la prospérité, du repos et de la grandeur de la Patrie.

LE MARÉCHAL NE DESERTERA PAS !
LE MARÉCHAL NE CAPITULERA PAS !

Le Maréchal n'acceptera pas la nouvelle dictature de M. Gambetta, l'annulation du Sénat et l'abaissement du pouvoir exécutif.

Le Maréchal ne veut pas livrer la France au débordement des nouvelles couches sociales, il n'entend pas se faire l'allié des démolisseurs, des factieux, des novateurs et des fous furieux.

Le Maréchal ne croit pas au maintien des libertés publiques, au relèvement de la France, au développement de la prospérité avec la dictature de M. Gambetta ou la tyrannie d'une Convention.

Placé par la Providence pour sauver la France de ses humiliations, de ses souffrances et de ses désastres, il ne désertera pas sa mission, il ne capitulera point devant les sommations et les vociférations des factieux qui lui demandent de leur livrer l'honneur et les destinées de la Patrie.

(Assemblée nationale.)

LA RÉPUBLIQUE.

Qu'est-ce que la République?

RÉPONSE DU *Temps*. — Qui dit République, dit simplement un pays où le pouvoir exécutif a cessé d'être héréditaire.

RÉPONSE DU *Réveil*. — C'est la suppression de l'Etat, le gouvernement direct du peuple. — Là où le peuple est souverain, il n'a que faire de l'Etat. — Il est son propre Etat, son propre pouvoir. — Il est son propre soldat, son propre magistrat, son propre gendarme et sa propre loi.

Rien ne se ressemble moins, on le reconnaît, que ces deux définitions des deux organes républicains. Le premier veut compliquer les rouages du pouvoir par un système laborieusement établi.

L'autre veut, au contraire, supprimer le pouvoir, l'Etat, sans autre forme de procès.

Pour les républicains radicaux, c'est l'anarchie qui est la République. Pour les républicains modérés, la République c'est la Monarchie constitutionnelle, parlementaire, moins l'hérédité.

C'est-à-dire que la République des modérés est la négation de la République des radicaux, et réciproquement.

Que les quatre millions d'électeurs qui ont voté pour les 320 députés de gauche aient voulu une République, nous ne le discutons pas ; mais qu'ils aient dit quelle République ils voulaient, c'est là ce qui est incontestablement faux.

Les électeurs de MM. Bonnet-Duverdier, Duportal, Raspail, Marcou, Clémenceau, Louis Blanc et des 80 membres qui forment le groupe de l'extrême gauche, n'ont certainement pas entendu envoyer à la Chambre des députés pour faire une République constitutionnelle parlementaire sur le modèle des monarchies, en n'éliminant que l'hérédité.

Les représentants des radicaux sont rentrés à la Chambre pour constituer un état de choses qui soit l'antipode d'une monarchie, d'un régime parlementaire pondéré, équilibré.

Quand on affirme que les 4 millions d'électeurs, consultés, ont répondu : République, on n'a pas du tout avancé la solution du problème : Quelle République veulent ces électeurs ?

Est-ce une République qui supprime le pouvoir, l'Etat, pour ne laisser que le peuple agissant en souverain absolu, directement, sans intermédiaire ?

Est-ce, au contraire, la République bourgeoise, mâtinée d'aristocratie anglaise et jouant à la monarchie sans monarque ?

Il est bien certain que les électeurs n'ont pas approfondi ces graves questions ; il est donc très-certain que, sur ce point capital, la réponse n'est pas identique, et que la majorité est au moins coupée en deux, puisque l'on compte trois Républiques.

Le Maréchal a déclaré sans cesse qu'il maintiendrait l'état républicain constitué par 425 députés, le 25 février 1875.

Les modérés affirment qu'ils ne veulent

que d'une République qui soit une monarchie parlementaire sans l'hérédité.

Les radicaux assurent qu'ils ont enterré la République conservatrice avec M. Thiers, et c'est même pour cela qu'ils lui auraient fait de si belles funérailles.

Le côté vraiment faible de la République c'est cette division du parti, division qui ne tient pas à un désaccord sur des choses secondaires, mais qui touche aux bases fondamentales du régime à appliquer, si bien que bon nombre de républicains modérés sont plus près de la monarchie héréditaire que de la République radicale.

(Gazette de France.)

Guerre d'Orient.

Le 22 octobre a eu lieu devant Plewna l'enterrement des Russes, des Roumains et des Turcs laissés sur le terrain à la suite des derniers combats. La veille, les Russes avaient envoyé à Osman-Pacha un parlementaire chargé d'insister encore pour qu'on pût accomplir ce triste devoir. La demande ayant été accordée, le feu a été arrêté le lendemain sur toute la ligne, à neuf heures précises du matin. La suspension d'armes devait durer jusqu'à deux heures.

A l'heure dite, des détachements désignés à l'avance, et composés d'un nombre égal d'hommes pris dans les deux armées, se sont avancés vers la ligne de démarcation tracée à l'avance de chaque côté par les officiers d'état-major, et, après l'avoir dépassée, ils se sont mis à leur triste besogne, suivis des yeux par tous les officiers et soldats qui avaient pu trouver un point élevé qui leur permit de dominer le terrain.

Les corps des victimes des derniers combats ont été transportés et enterrés en dedans des lignes de démarcation : les Turcs d'un côté, les Russes et les Roumains de l'autre. Les cadavres des morts atteints lors de la première attaque étaient dans un état si avancé de décomposition, qu'ils tombaient en morceaux quand on les soulevait, et qu'il a fallu les enterrer où ils se trouvaient. Les armes laissées sur le champ de bataille ont été partagées également entre les Turcs et leurs adversaires.

Plusieurs officiers étrangers ont assisté à ces opérations, qui se sont terminées à deux heures. Immédiatement après, les troupes se sont retirées dans leurs positions, les artilleurs ont repris leur poste, et une demi-heure ne s'était pas écoulée que les obus traversaient l'air et fouillaient le sol pour faire de nouvelles victimes sur le terrain même de ces sépultures.

LES VICTIMES DE LA GUERRE.

Philippopolis, 31 octobre.
Les malades de l'armée dans les Balkans sont très-nombreux ; déjà la saison malsaine de l'hiver a commencé. L'organisation d'arrangements sanitaires dans le camp manque complètement, et si Roup-Pacha entre bientôt dans ses quartiers d'hiver, il se trouvera sans troupes suffisantes pour pouvoir prendre,

théorie du pied gauche ; il en eût remontré, certes, à tous les fourriers de France ; il le disait et le pensait. Ce n'était plus de cela qu'il s'agissait maintenant.

La politique ne lui allait pas, foi de Pontois ! Or, s'occuper du mariage de sa fille avec Georges Mayer, c'était faire de la politique, parce qu'on ne peut pas vraiment crier dans l'oreille d'une honnête personne comme Rose : « Il faut te marier, tu comprends ; et avec Georges, encore ! »

Après tout, pourquoi Georges ne demandait-il pas la main de Rose... à elle-même s'entend ?

Il chercha longtemps comment il fallait s'y prendre pour engager l'action ; il en devint soucieux et morose au point d'être fort distrait.

Rose Pontois se préoccupa de cette gêne du vieillard, de ses réticences, de ses gaucheries inusitées, et finit par le questionner.

— Vous souffrez, mon père, et vous me cachez quelque chose, lui dit-elle un jour.

— Je souffre ? oui et non ; c'est-à-dire, Rose, que je me sens tout patraque. Je commence à croire que je deviens vieux. Pense donc, soixante-seize ans à la Saint-Georges prochaine ! Je ne vais pas tarder à recevoir mon congé de libération définitive.

— Ne parlez donc pas de ces choses...

— Il faut bien, il faut bien en parler. Il ne sera plus temps quand je serai parti.

— On est toujours assez malheureux, sans aller d'avance s'attrister et gâter les quelques bons jours que Dieu nous donne, répondit M^{lle} Pontois.

— C'est pour cela que tu devrais te marier dès à présent, afin d'être soutenue au moment triste...

— Me marier ! à mon âge... et qui me voudrait ?

— Georges Mayer.

— Il m'a demandé, ce pauvre garçon ? Je tombe des nues. Quelle folie ! On ne se marie pas comme ça. Et pourquoi faire ? Quand je le verrai, je m'enquêterai d'où lui vient de telles pensées, sur l'heure du tard.

— Non, il ne faut pas lui en parler ; il faut réfléchir, Rose. Et la petite fille à laquelle tu dois ta protection, tu ne sembles pas penser qu'elle a aussi besoin d'avoir quelqu'un pour me remplacer.

— La fillette ? Ah ! bien, je crois qu'elle rirait de bon cœur en me voyant au bras de Georges. Dis donc, Marguerite, ton grand-papa veut que je m'appelle M^{lle} Mayer ; hein ! le beau couple ! Et tu ne ris pas ?

— Bon papa doit avoir raison, tante, Georges est bon et je l'aime bien.

— Voyez-vous ? On lui a fait la leçon à cette enfant. Ah ! n'en parlons plus ; je m'en vais.

M^{lle} Pontois sortit en souriant.

Dès qu'elle fut partie, le capitaine prit Mar-

guerite dans ses bras et la remercia, les larmes aux yeux, de sa réponse à Rose.

— Vois-tu, fillette, je suis bien vieux ; Georges sera ton père si la tante veut. Dis-lui toujours de vouloir, mon enfant.

Peu après cette communication importante, le capitaine Pontois se sentit un jour pris de frissons et garda la chambre. Le lendemain, il ne se leva pas : trois jours plus tard, le docteur secoua la tête en quittant son chevet.

Antoine Mayer se fit conduire par son fils auprès du malade.

En les voyant, Pontois sourit tristement ; mais il n'eut pas la force de tendre la main à son ancien camarade.

D'une voix faible, comme Rose s'approchait du lit, il prononça lentement ces paroles :

— S'ils voulaient tous les deux, je mourrais content !

Georges vint l'embrasser et regarda M^{lle} Pontois.

— Tu le vois, capitaine, mon fils n'est pas dans l'opposition, dit le vieux Mayer. Tu ne mourras peut-être pas de celle-là ; mais nous deux, nous ne pouvons plus compter le soleil de demain.

Le capitaine regardait Rose.

— Il sera fait ce que Dieu voudra, répondit-elle. Nous en reparlerons plus tard.

Plus tard arriva comme tout arrive en ce

monde, à son heure.

La vie du capitaine Pontois s'éteignit bientôt ; Antoine Mayer lui survécut six mois environ, et un an plus tard Rose Pontois épousa Georges Mayer, devenu contre-maître dans son ancienne fabrique.

C'est là que je les ai connus, et lorsque me vint l'idée de remonter l'usine de l'oncle Darckley, j'offris à Mayer de vouloir bien m'indiquer de bons conseils et de son expérience, moyennant la part de bénéfices résultant d'une association semblable. Il a désiré, d'autre part, rester contre-maître, ce qui est à merveille pour nos affaires.

Quant à l'éducation de M^{lle} Marguerite, vous avez pu en juger par l'impression que la jeune personne produisit à première vue. Ce n'est pas du faux brillant, c'est du solide.

Comme Alphonse Darckley terminait son récit, nous arrivions en ville.

J'avoue que cette simple histoire m'avait intéressé et que, dans mon esprit, Marguerite Amavis avait encore grandi considérablement sous le rapport du charme.

Orpheline, et dans des circonstances si pénibles ! Belle, gracieuse et bonne ! Bien élevée, instruite et modeste ! J'en étais enthousiasmé.

(A suivre.)

DE BERGUES-LA-GARDE.

dre la défensive pour le cas où l'ennemi le menacerait d'une attaque. Les hôpitaux sont complètement pleins, et aussitôt qu'une partie des malades est à peu près remise, il en arrive encore une plus grande quantité de Chipka.

Une partie reçoit tous les soins possibles des chirurgiens anglais, dont l'exemple devrait engager les chirurgiens turcs à sortir de leur léthargie; mais aussitôt que les blessés sont pansés, on les envoie dans le voisinage de la ville de Kazanlik. Là, tout manque encore: instruments de chirurgie et objets de pansement, et les demandes sont faites constamment par l'ambulance anglaise pour les obtenir, car l'état des hôpitaux est indescriptible. La mortalité est énorme, la gangrène existe à l'état permanent.

Ceux qui échappent à cette affreuse mortalité de Kazanlik sont transportés dans des arabas, sans aucun ressort, tirés par des bœufs: le voyage dure trois jours, par de mauvaises routes, jusqu'à Philippopolis, à moins qu'ils ne puissent obtenir d'entrer dans les voitures d'ambulances du docteur Sjöker, lesquelles sont montées sur de bons ressorts et traînées par des chevaux qui font la route en beaucoup moins de temps. Ces messieurs ont organisé un excellent système permettant aux malades une nuit de repos en route: sans eux, tous ces malheureux mourraient en chemin.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par une nouvelle décision de M. le général commandant le 9^e corps, les hommes de l'armée territoriale qui n'ont pas encore retiré leur livret, devront remplir cette formalité d'ici le 15 novembre, présent mois. Passé ce délai, ils seront sévèrement punis.

Conformément à l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 15 juillet 1875, des prières publiques seront dites dimanche prochain dans toutes les églises de France, à l'occasion de la réunion des Chambres. Les autorités civiles et militaires assisteront à cette cérémonie religieuse.

AVIS. — Le jeune LAMBERT, mineur (fils de Lambert, François, maçon, décédé à Paris), est prié de venir au secrétariat de la Mairie, pour une communication qui l'intéresse; à son défaut, son tuteur peut se présenter pour lui.

On avait annoncé que l'élection au Conseil général pour le canton de Saint-Georges-sur-Loire laissait encore quelque doute. C'était le fait d'une erreur de chiffres: les voix obtenues par l'un des candidats avaient été attribuées à son concurrent. M. Arthur Boissard est élu dans ce canton.

Le résultat du vote pour l'élection d'un conseiller général dans le canton de Durtal, qui avait été proclamé douteux, donnera lieu à un scrutin de ballottage.

PÈLERINAGE AU TOMBEAU DE SAINT MARTIN
▲ TOURS.
Le jeudi 15 novembre 1877.

Départ de Saumur à 8 h. 24 m. du matin. Arrivée à Tours 10 h. 42 m.
Départ de Tours à 5 h. 25 m. du soir. Arrivée à Saumur à 7 h. 15 m.

Une réduction de 50 0/0, c'est-à-dire la demi-place à l'aller et au retour, est accordée pour tout groupe de 40 personnes au moins, voyageant sous un chef qui devra prendre et payer, au guichet de la gare de départ, la totalité des billets nécessaires au groupe.
Ainsi, en 1^{re} classe, on paiera 7 fr. 85; en 2^e classe, 5 fr. 90; en 3^e classe, 4 fr. 30. S'inscrire en versant les fonds chez MM. les curés de la ville, jusqu'au lundi soir, 42 novembre. Le mercredi 4, les billets seront délivrés, ou le prix versé sera restitué si 40 inscriptions n'ont pas été recueillies.
Dieu seul peut sauver la France. Au moment où les plus graves intérêts de la religion et de la patrie sont discutés dans nos grandes Assemblées politiques, les vrais catholiques doivent se faire un devoir de redoubler de ferveur dans la prière. Allons donc, nombreux, nous prosterner sur le tombeau de celui qui est à juste titre regardé comme le fondateur et le père de la nation.

lité française et le plus grand apôtre de notre patrie. Allons demander le salut au thaumaturge des Gaulles, que la France n'a jamais invoqué en vain.

Niort. — Nous lisons dans la *Revue de l'Ouest*:

Le caissier de M. Petetin, ancien payeur-général des Deux-Sèvres, a été arrêté la nuit dernière. Il est question d'un déficit de 50,000 francs qui aurait été constaté dans la caisse de la trésorerie des Deux-Sèvres.

Tours. — On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*:

« Dimanche soir, une foule ou plutôt une cohue composée d'hommes, de femmes et d'enfants, acclamaient aux cris de vive la République la nomination de MM. Viel et Saint-Hérant. Un électeur (d'autres disent plusieurs) était tellement enthousiasmé de ce résultat que, son émotion débordant, il laissa sur le parquet des traces dégoûtantes... »

» Au sortir de la mairie, une bande de 250 à 300 individus se forma et se dirigea vers la préfecture en hurlant la *Marseillaise* et autres chants patriotiques agrémentés des cris de: *A bas la calotte*, etc.

» Il était environ neuf heures lorsque la cohorte radicale se trouva massée sur la place de la Préfecture. C'est à ce moment que l'arrivée d'un seul agent de l'autorité dispersa toute cette bande; nous nous trompions en disant hier qu'un gendarme avait suffi à mettre en déroute ces trois cents braillards. C'est à M. Lafforgue, commissaire central, que revient l'honneur de cette victoire. A son aspect, les trois quarts des manifestants, saisis d'une terreur panique, s'enfuirent à toutes jambes. Ceux qui étaient à l'extrémité de la place continuaient à hurler: « *Qu'un sang impur abreuve nos sillons!* » L'un d'eux, grand gaillard solidement bâti, cria: « à bas le factionnaire! » Sur ces mots, M. Lafforgue le saisit au collet et le maintint pendant quelques minutes, mais il parvint à se dégager. La fuite alors devint générale et le combat cessa faute de combattants.

» L'ordre n'a pas été autrement troublé dans cette soirée. Si M. Anglada avait été élu, l'enthousiasme des radicaux, trouvant dans cette victoire un nouvel aliment, eût sans doute débordé d'une façon beaucoup plus inquiétante pour le repos public et la propreté de nos rues. »

Météorologie. — Du 6 au 11 novembre. — Nous avons cette semaine un curieux rapprochement des deux plus brillantes planètes du ciel, Jupiter et Vénus. Le jeudi 8, vers 6 heures du soir, on devra regarder la Lune près de se coucher, à 6 largeurs de Lune environ au nord-est de la Lune, Vénus, puis à la même distance au nord-est de Vénus encore, Jupiter. Le lendemain 9, à la même heure, Vénus est presque au sud de Jupiter, à 5 fois la largeur de la pleine Lune de distance, la Lune est passée à 20 fois sa largeur de l'est des deux planètes. Le 10, Vénus est passée au sud-est de Jupiter. Naturellement on peut suivre, avant le 8, le rapprochement et après le 9 l'éloignement de ces deux planètes.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.
SOCIÉTÉ ANONYME.
Capital social: 2,000,000 de francs.

AVIS.
MM. les actionnaires de la Compagnie de Poitiers-Saumur sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, à l'hôtel du Palais, à Poitiers, le mercredi 14 novembre courant, à midi précis, pour y recevoir communication de la sentence arbitrale rendue par la commission chargée d'évaluer le prix du rachat de la ligne de Poitiers-Saumur.
L'Administrateur délégué,
LE BLANC-TURQUAND.

Faits divers.

On signale l'arrivée par groupes, à la prison Saint-Pierre de Marseille, de cinq cent trente-six détenus qui lui sont adressés des diverses maisons centrales de France. Ces détenus doivent attendre là le départ du

transport de l'Etat le Japon, qui doit les conduire dans les prisons coloniales de Corse, à Casabianca et Chivari.

Ces détenus arrivent à Marseille, en voitures cellulaires, sous la conduite d'un gardien chef ambulancier et de deux gardiens. Une voiture cellulaire ne contient que douze détenus et il n'en arrive que trois à la fois; c'est pour cela que tous les détachements sont composés de trente-six prisonniers.

La mesure prise envers ces condamnés est une mesure de punition: ce sont les détenus des prisons centrales qui se sont montrés incorrigibles, et qui, par leur mauvaise conduite et les punitions de fer ou de cachot qu'ils ont encourues, ont mérité d'aller achever leur peine dans les prisons coloniales, où la discipline est encore plus sévère, on le sait, que dans les maisons centrales. Ils partiront le 12 novembre prochain.

Un des moines du monastère de Raigern, entre Braun et Vienne, vient d'achever un travail de mécanisme très-curieux; c'est un globe terrestre de 14 mètres de diamètre qui se meut par lui-même.

Une combinaison de roues lui fait opérer une révolution semblable à celle de la terre, et quand il est mis en mouvement il tourne pendant trois semaines.

A l'axe du pôle Nord, il y a des cadrans qui indiquent les jours, les mois, etc.; au-dessus de cet axe, il y a un autre globe plus petit qui indique la rotation de la terre autour du soleil. Le grand globe est mis en mouvement au moyen de douze roues.

Cet ingénieux mécanisme a coûté plus de dix ans de travail et n'a été achevé qu'après de nombreuses expériences.

Quant aux détails géographiques, une carte dessinée sur le globe indique les découvertes les plus récentes, les routes des steamers, les chemins de fer, les lignes télégraphiques, la hauteur des montagnes, la profondeur de l'Océan.

Un géant chinois, auprès duquel le fameux Chang ne serait, dit-on, qu'un bout d'homme, est attendu à Londres, où il doit se livrer à l'admiration publique dans un hall quelconque.

Sa tête est d'une petitesse extrême par rapport aux énormes proportions de sa taille qui ne mesure pas moins de huit pieds trois pouces.

Et on assure qu'il grandit encore!

Jules C..., que la mort de son père a laissé, à vingt-cinq ans, possesseur d'une fortune de plusieurs millions, les fait sauter fort gaillardement.

Encore assez naïf, sans expérience, le cœur ouvert comme la main, on comprend qu'il est exploité par des industriels de toute espèce. C'est une avalanche de sollicitations et de demandes de secours, sous tous les prétextes, et même sans aucun prétexte.

Dernièrement, un monsieur se présente et d'un ton piteux:

— Je me trouve très-malheureux en ce moment, fait-il, j'ai espéré qu'à titre de confrère...

— C'est trop fort, interrompt le millionnaire; comment pouvons-nous être confrères, puisque je ne fais rien?

— Justement, a répliqué le quémandeur sans se démonter, ni moi non plus.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 6 novembre 1877.
On est arrivé en Bourse mal impressionné par le silence prolongé du *Journal officiel*; les offres sur le 5 0/0 à 70.50 et sur le 5 0/0 à 103.50, trouvaient difficilement des contre-parties; pour arriver à vendre, il a fallu faire des concessions et, de chute en chute, on est descendu à 70 fr. et à 104.95. Les recettes générales ont vendu 15,000 fr. de 5 0/0 et elles n'ont acheté que 2,000 fr. de 5 0/0. Le marché du 5 0/0 italien était aussi mauvais que celui de nos rentes, il a perdu 0.70 c. à terme à 71.25. Beaucoup plus offert au comptant, il a reculé jusqu'à 70.50. La baisse a été moins forte sur les autres fonds d'Etat étrangers; on a fini à 80 1/2 sur le 5 0/0 russe 1870, à 10.12 1/2 sur le 5 0/0 turc, à 166 sur les obligations égyptiennes 6 0/0. Les institutions de crédit ont subi le contre-coup des mauvaises dispositions du monde des affaires. On a baissé à 3,040 sur la Banque de France et à 628.75 sur le Crédit foncier de France. Les valeurs qui ne se négocient qu'au comptant, n'ont pas été

mieux traitées: il y a baisse d'un dixième de franc sur les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français. Il y avait également des offres sur les chemins étrangers, on a fini à 355 fr. sur les chemins autrichiens, à 255 sur le Nord de l'Espagne, et à 325 sur le Madrid-Saragosse. Le Canal de Suez est faible à 690.

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

EAU FIGARO teint cheveux (en deux jours).
6 fr. nouveau flacon, médaille or.
Démonstration gratis. VIGUIER, 1, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Chez tous les coiffeurs, parfumeurs de France et étranger.

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combat depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), darders, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est: pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N^o 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. N^o 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,248: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 48,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est
La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	70		73	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	635		25	Canal de Suez	685		13	10	
4 1/2 %	98		33	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	635			Crédit Mobilier esp.	503		10	23	
5 %	105		80	Crédit Mobilier	148	75		Société autrichienne	550			20	
Obligations du Trésor, 1. payé.	487	50		Crédit foncier d'Autriche	515			OBLIGATIONS.					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	931			Charentes, 500 fr. t. p.	126	25		Orléans	328	50			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	489			Rat	630			Paris-Lyon-Méditerranée	325				
1865, 4 %	505	50	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1013	75		Est	320				
1869, 3 %	380			Nord	761	85		Nord	320				
1871, 3 %	368	50		Midi	1242	50		Ouest	324				
1873, 4 %	483	50	50	Orléans	1025			Midi	227	50			
1876, 4 %	470			Ouest	660			Charentes	163	50			
Banque de France	2640			Vendée, 500 fr. t. p.	1205			Canal de Suez	583				
Comptoir d'escompte	650			Compagnie parisienne du Gaz	1205								
Crédit agricole, 300 f. p.	355			C. gén. Transatlantique	505								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360												

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
 (Service d'été, 5 Juin 1877.)
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express omnibus (s'arrête à Angers).
 4 — 10 — — — — — omnibus.
 7 — 15 — — — — — express omnibus (s'arrête à Angers).
 10 — 37 — — — — — express omnibus (s'arrête à Angers).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 20 minutes du matin, direct omnibus (s'arrête à Tours).
 9 — 40 — — — — — omnibus.
 12 — 44 — — — — — omnibus.
 10 — 38 — — — — — express omnibus (s'arrête à Tours).
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites :
 A la requête de M. Jules Richard, propriétaire, ancien banquier, demeurant à Saumur ;
 Elisant domicile en l'étude de M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, constitué pour lui ;
 Et suivant exploits de Ploquin, huissier à Chinon, en date du vingt-neuf octobre mil huit cent soixante-dix-sept, et de Dufour, huissier à Saumur, en date des vingt-deux et vingt-sept octobre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistrés, à :

1^o M^{lle} Hélène Libaud, mineure émancipée, sans profession, domiciliée chez M. Alfred-Désiré-Clément Libaud, ex-receveur-buraliste, demeurant à Huismes (Indre-et-Loire), son père ;
 2^o M. Emile Libaud, capitaine en retraite, demeurant actuellement à Villebernier, au nom et comme curateur à l'émancipation de ladite demoiselle Hélène Libaud ;
 3^o M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur ;
 De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le douze septembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, ledit jour, de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un jugement d'adjudication, par suite de surenchère, rendu à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et transcrit, entre M. Alfred-Désiré-Clément Libaud, receveur-buraliste à Huismes, surenchérisseur, d'une part ; et : 1^o M. Emile Libaud, capitaine en retraite, demeurant à Saumur ; 2^o M^{lle} Louise-Léonine Libaud, épouse de M. Adrien-Gabriel Cosset, receveur principal des octrois de Rennes, demeurant dite ville, adjudicataires surenchérés, d'autre part ; et encore : 1^o M. Praxile-François Poulet, ancien notaire, demeurant à Saumur, au nom et comme tuteur ad hoc du mineur Louis-Adrien-Gabriel Cosset, issu du mariage de M. et M^{lle} Cosset, sus-nommés, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ces derniers et leur fils ; 2^o M^{lle} Joséphine-Marie Libaud, propriétaire, épouse de M. Auguste Martin, commissionnaire, demeurant à Bordeaux, et celui-ci pour l'assister et autoriser ; 3^o M. René-Jean-Baptiste Mabileau, expert, demeurant à Saint-Nicolas-de-Bourgueil, au nom et comme tuteur ad hoc de la mineure Hélène Libaud, issue du mariage de M. Alfred-Clément-Désiré Libaud, receveur-buraliste à Huismes, avec dame Virginie-Joséphine Lemesle ; 4^o M^{lle} Adèle-Léonie Libaud, épouse de M. Jean-Alphonse Guiocheau, sans profession, demeurant ensemble à Vivy, encore d'autre part ; ce jugement prononçant au profit de M. Jules Richard, requérant, l'adjudication d'une pièce de terre labourable, nommée l'Ouche-de-la-Maison-Neuve, commune de Villebernier, avec fossé mitoyen au levant et au midi, portée au plan cadastral, section A, sous les numéros neuf cent cinquante-sept et neuf cent cinquante-huit, contenant quatre hectares dix ares cinquante centiares, joignant au levant le chemin de Panvigne à la rue Chédénier, au levant M^{lle} Martin, au midi M. Richard, au couchant le chemin de Panvigne ;

Et ce, moyennant le prix principal, en sus des charges et conditions, de la somme de vingt mille trois cents francs ;
 Avec déclaration à M^{lle} Hélène Libaud, à M. Emile Libaud, à M. Richard, et à M. le procureur de la République, que cette notification leur était faite

afin qu'ils eussent à prendre, dans le délai de deux mois, sur cet immeuble, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeraient convenable, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai, cet immeuble demeurerait affranchi de toutes charges de cette nature ;
 Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires de cet immeuble sont :

1^o M^{lle} Denise et Antoinette Morin, propriétaires à la Maison-Neuve, commune de Villebernier ;
 2^o M. Augustin Libaud, en son vivant propriétaire, demeurant à la Maison-Neuve, commune de Villebernier, et dame Adèle-Angélique Baudry, son épouse, aussi décédée ;
 3^o M. Alfred-Désiré-Clément Libaud, receveur-buraliste à Huismes ;
 4^o M. Emile Libaud, capitaine en retraite, demeurant à Saumur ;
 5^o M^{lle} Louise-Léonine Libaud, épouse de M. Adrien-Gabriel Cosset, receveur principal des octrois, demeurant à Rennes ;
 6^o M^{lle} Adèle-Léonie Libaud, épouse de M. Jean-Alphonse Guiocheau, sans profession, demeurant à Vivy ;
 7^o M^{lle} Joséphine-Marie Libaud, épouse de Auguste Martin, commissionnaire, demeurant à Bordeaux ;
 8^o Le mineur Louis-Adrien-Gabriel Cosset, enfant de M. et M^{lle} Cosset, sus-nommés ;
 9^o La mineure Hélène Libaud, enfant de M. Alfred-Désiré-Clément Libaud, sus-nommé ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris, sur cet immeuble, des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de M. Richard, acquéreur, il ferait publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.
 (589) **BEAUREPAIRE.**
 Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE PASQUIER, LOUIS.
 Par son jugement en date du 26 octobre 1877, le tribunal de commerce de Saumur, les opérations de la faillite du sieur Pasquier, Louis, ex-marchand boulanger à Montreuil-Bellay, étant closes, a déclaré le failli non excusable.
 Le greffier,
 (590) **L. BONNEAU.**
 Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DAME FRESNEAU-HERSANT.
 Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 26 octobre 1877, les créanciers de la faillite de la dame Sophie Hersant, épouse séparée de corps et de biens du sieur Louis Fresneau, ex-marchande, rue Saint-Nicolas, n° 16, à Saumur, ont été déclarés en état d'union, et M. Poulet, avoué à Saumur, a été maintenu syndic de ladite faillite.
 Le greffier,
 (591) **L. BONNEAU.**

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.
A VENDRE
 Au Pont-Fouchard, HORS L'OCTROI, UNE
BELLE MAISON BOURGEOISE.
 Ayant un grand jardin garni d'arbres à fruits, pompe, basse-cour et autres grandes servitudes, ayant sortie sur la rue Rouge.
 S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (576)

ON DEMANDE DE SUITE un garçon de vaisselle et un garçon d'office.
 S'adresser au Café de l'Union.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. PINET, A la Croix-Cassée, commune de Villebernier.

Le dimanche 11 novembre 1877, à midi,
On vendra :

Six lits complets, vingt-cinq paires de draps, cinq douzaines de serviettes, six douzaines de torchons, six nappes, rideaux de croisées et de lits, tapis, secrétaires, commodes, buffets, armoires, tables, console, canapé, fauteuils, chaises, glaces, pendules, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, bouteilles vides, 225 litres de vins blanc et rouge en bouteilles, établi, outils de menuisier et autres bons objets.
 On paiera comptant, plus dix pour cent. (577)

A VENDRE UN VASTE ENCLOS EN JARDIN.

Entouré de murs avec espaliers. Situé commune de Baugé.
 Plusieurs appartements, écurie, remise et manège à eau.
 Superficie : 50 ares environ.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT.

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson ;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
 S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

M. BIOLLANT ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien Dentiste,
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
 Maison Beurois.
 Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
 Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

DIREYFUS FRÈRES & Co
 DE PARIS
 21, BOULEVARD HAUSSMANN,
 Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE
 Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co.
 Brest, chez M. E. VINCENT.
 Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.
 Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
 Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co.
 Havre, chez M. E. FICQUET.
 Landerneau, chez M. E. VINCENT.
 La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et Co.
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.
 Melun, chez M. LE BARRE.
 Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
 Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et Naizaire, MM. JAMONT et HUARD.

Ancienne Maison A. PIE, RAOUL FEIGNOUX
 Gendre et successeur,
 Rue de la Tonnelie, 27, et magasins rue Haute-Saint-Pierre.
SAUMUR.

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
 Dépôt des Colles Givet, Lyon, Château-Renaud.
 Huiles spéciales pour machines et usines.
 Grand entrepôt des ciments de Pouilly, de Vassy, de Portland et des Ocres jaune et rouge.

PEINTURES PRÉPARÉES COULEURS FINES, VERNIS, PINCEAUX.	PRODUITS POUR TEINTURES Indigos, Aniline, Orseille Extrait de campêche, cachou, garance, Bois de teintures et colorants.
VERRES A VITRES, VERRES POUR SERRES et jardiniers.	ALUN, AMMONIAQUE, SEL D'ÉTAIN SEL DE TARTRE, SEL D'OSERILLE.
VERNIS POUR VOITURES GIRAGE à HARNAIS, EAU DE CUIVRE	Fabrique d'eau de javelle blanche et rose.
ALCOOL DE BOIS, BORAX, CARBONATE D'AMMONIAQUE	BENZINE, rectifiée et parfumée.

DÉPÔT DE TOUTS LES ACIDES

Acétique, citrique, nitrique, muriatique, sulfurique, tartrique, etc.
SICCATIF BRILLANT
 Pour la mise en couleur, sans frottage, des appartements, carreaux et parquets.
 PRÉPARATION pour teindre instantanément, en noyer, vieux chêne, palissandre, les bois de découpage et les parquets en sapin. (592)

AMER PICON
 DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
 Tonique et Hygiénique
 Supérieur à tous Bitters connus
 1^{re} médailles à toutes les Expositions
 OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
 DANS TOUS LES CAFÉS
 Entrepôt général en France et l'Étranger
 BOULEVARD NATIONAL, 20 & 22, MARSILLE

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1854
 Paris, 1867 et 1889, Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES
 DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BARRIÈRE, 16, A PARIS.
 Seul dépôt à Saumur, chez M^{lle} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
 Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou à pression directe, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hernies. M^{lle} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.

POUR DEMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :
 1^o La signature de l'inventeur.
 2^o L'étiquette en couleurs, dont si contre le fac-simile en noir.

Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VERITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, et l'empereur sur toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUGHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
 Chez EMILE GENEVOIX,
 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.